



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris - 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

ARRÊTÉ DU MAIRE N°0002026_040

PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION
À MONSIEUR CHRISTIAN BOURDEILLE
CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le

27 MARS 2026

ID : 077-217702158-20260325-0002026_040-AR



Le Maire de la commune de Gretz-Armainvilliers,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-18 qui confère au Maire la possibilité de déléguer une partie de ses fonctions ;

VU la délibération n°02026_016 du Conseil municipal du 21 mars 2026 fixant à 8 le nombre des adjoints au Maire ;

VU le procès-verbal des élections du Maire et des adjoints du 21 mars 2026 ;

VU la délibération n°02026_017 du Conseil municipal du 21 mars 2026 relative à l'élection des adjoints au Maire

VU les arrêtés :

- n°0002026_031 portant délégation de fonction à M. Aurélien JUNK, 1^{er} Adjoint au Maire
- n°0002026_032 portant délégation de fonction et de signature à Mme Naythalie SPRUTTA-BOURGES, 2^{ème} adjoint au Maire
- n°0002026_033 portant délégation de fonction à M. Arnaud SEVESTE, 3^{ème} adjoint au Maire
- n°0002026_034 portant délégation de fonction à Mme Sylvie LALLEMANT, 4^{ème} adjoint au Maire
- n°0002026_035 portant délégation de fonction à M. Patrick OFFROY, 5^{ème} adjoint au Maire
- n°0002026_036 portant délégation de fonction à Mme VIVIANE LAMARE, 6^{ème} adjoint au Maire
- n°0002026_037 portant délégation de fonction à M. Thierry DIGUET, 7^{ème} adjoint au Maire
- n°0002026_038 portant délégation de fonction à Mme Marie-Paule DEVAUCHELLE, 8^{ème} adjoint au Maire

CONSIDERANT que chaque adjoint au Maire a reçu du Maire une délégation de fonction

CONSIDERANT que pour la gestion des affaires communales et le bon fonctionnement des services municipaux, il est nécessaire que certaines fonctions soient déléguées à des conseillers municipaux ;

ARRÊTE

Article 1 : Sous la surveillance et la responsabilité du Maire, il est donné délégation de fonction à Monsieur Christian BOURDEILLE, conseiller municipal, pour intervenir dans le domaine suivant :

- la Culture

Article 2 : Cette délégation de fonction n'entraîne pas délégation de signature ;

Article 3 : La présente délégation étant consentie par le Maire sous sa responsabilité et sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes décisions prises à ce titre

Article 4 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de son affichage au lieu habituel en Mairie, de sa publication et de sa notification.

Article 5 : La Direction générale de la ville de Gretz-Armainvilliers est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne, au comptable public de la commune de Gretz-Armainvilliers ainsi qu'à l'intéressé.

Notifié le : 27 Mars 2026

Signature :



Fait à Gretz-Armainvilliers
Le 25 mars 2026

Jean-Paul GARCIA ROBIN
Maire de Gretz-Armainvilliers

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux étant précisé que l'absence de réponse dans ce délai vaut rejet implicite, cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse.

Ville de GRETZ-ARMAINVILLIERS 77220 - ANNÉE 2026